

Dans son sens propre, le mot " basilique " désigne d'abord des édifices publics, de grandes salles avec portique, où le sénat romain s'assemblait pour rendre ses jugements, où les jurisconsultes répondaient aux consultations, où même les marchands et les banquiers traitaient de leurs affaires. Il se dit encore aujourd'hui des grandes églises construites à peu près sur le plan des anciennes basiliques. Par extension, ce mot désigné encore toute église grande et riche.

Ce qui caractérisait surtout les basiliques au point de vue de l'architecture, c'étaient les nefs au nombre de trois, ou même de cinq, qui étaient séparées les unes des autres par des rangées de colonnes et se distinguaient de l'abside et du portique. L'abside ou rond-point était à la tête de l'édifice et son pavé était plus élevé que celui des nefs. Ses murs étaient garnis de sièges fixes où se plaçaient les membres du clergé. L'évêque occupait le siège le plus élevé (*cathedra*) au milieu, à l'extrémité de l'abside, et il avait vue non seulement sur le clergé, mais dans toute la basilique, d'où lui vient son nom d'évêque (*episcopus* — *je porte la vue sur*). Au milieu, à l'extrémité des stalles et en face de l'évêque, s'élevait l'autel, ainsi en vue et du clergé et des fidèles qu'il séparait. L'officiant à l'autel était placé du côté de l'abside, et tourné vers les fidèles. Ceux-ci étaient ordinairement tournés vers l'est, lorsque la basilique était orientée, et l'officiant ne se tournait pas lorsqu'il s'adressait au peuple en disant *Dominus vobiscum, Orate fratres, ou Ite missa est*. Enfin la basilique se terminait par un large portique percé d'autant de portes qu'il y avait de nefs. C'était à cet endroit que se tenaient, pendant le carême, les pécheurs chassés solennellement de l'église le mercredi des cendres et introduits aussi solennellement le jeudi saint, afin de participer à l'Eucharistie.

Telle était la disposition des grandes basiliques romaines. On n'exige pas que les églises auxquelles on confère le titre hône-